

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 2 mai 2022

OBJET :

**Mise en place du télétravail
pour les agents municipaux**

**Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°5**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le télétravail est un mode d'organisation du travail exploitant les technologies de l'information et la communication, dans lequel l'agent est autorisé à réaliser son activité professionnelle à son domicile ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur et de son lieu d'affectation.

Le télétravail participe à l'amélioration des conditions de travail et à la pratique de nouveaux modes de management basés sur la confiance et l'autonomie des agents. Il contribuerait, en cela, à la réduction de l'absentéisme et à l'augmentation de la motivation. Le télétravail constitue également un outil à part entière de la mobilité visant à réduire le déplacement du personnel entre son domicile et son lieu de travail. Pour l'employeur, le télétravail concourt parallèlement à la réduction des frais généraux et à la politique de développement durable de l'organisation.

L'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021, entre l'Etat, les neuf organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, et les employeurs territoriaux et hospitaliers invitait les employeurs publics de proximité des trois versants de la fonction publique à engager des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord local relatif au télétravail.

Après deux débats organisés au sein du Comité Technique paritaire commun à la Ville et à son Centre Communal d'Action Sociale et consultation des agents et de l'encadrement, un projet de charte de télétravail, joint en annexe, tend à proposer, dans un cadre délimité, des modalités d'exercice en télétravail compatibles avec l'organisation actuelle du temps de travail et les engagements pris par la municipalité en matière d'accueil physique des usagers dans les services publics.

Ce projet de charte offrirait ainsi, sous réserve des nécessités de service, d'une part, et de la nature des missions, d'autre part, la possibilité aux agents permanents, disposant d'au moins 6 mois d'ancienneté et travaillant au minimum à 80 % d'un temps plein, de solliciter, à compter du 1^{er} septembre prochain, 1 jour de télétravail fixe par semaine.

Chaque télétravailleur serait doté, par la collectivité, des outils informatiques nécessaires à l'exercice du télétravail (ordinateur portable, licences de logiciel, accès réseau sécurisé, téléphone professionnel...).

Ce dispositif sera expérimenté pour une année, avant d'envisager son éventuelle pérennisation après présentation d'un bilan au Comité Social Territorial.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du télétravail dans les effectifs municipaux selon les conditions du projet de charte joint en annexe.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 5 mai 2022.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel Breuille
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	15 avril 2022
- Convocation distribuée le :	15 avril 2022
- Affichage du compte-rendu le :	06 mai 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} juillet 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. BRUNE à M. ROSSIGNON
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- M. BOURGUIGNON à MME HOUSSIN
- MME CREUSOT à MME BARDOUL

ABSENT

- M. EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. HOFFER

Pour extrait

Michel BREUILLE,

